



Association des parents d'élèves

Par **29400**, le **18/03/2011** à **15:03**

Bonjour,

un voyage scolaire a été organiser par l'APE, l'APE a pris en charge une partie de ce voyage a sa charge, et le reste devait être payer par les parents d'élèves.

Hors a ce jour, plusieurs n'ont pas payer le voyage, alors que le voyage a été effectuer l'an dernier. Courriers recommandés ont été envoyer sains aucune réponse de leur part...

Quels sont les recours de l'association?